



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021

Date de la convocation :
07 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :
07 Juin 2021

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, M. Michael HONORE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

Excusé : M. Serge HERMANT.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusé ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Organisation du Temps Scolaire pour l'école élémentaire Jean Jaures

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 février 2020 émettant un avis favorable pour solliciter une dérogation à l'application de la loi sur l'organisation du temps scolaire ;

Vu le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu l'avis favorable du conseil d'école extraordinaire ;

Le Conseil Municipal souhaite modifier les horaires de l'école élémentaire Jean Jaures pour la rentrée scolaire 2021/2022 ;

L'organisation du temps scolaire se fait sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Année 2020/2021	Année 2020/2021	Proposition 2021/2022	Proposition 2021/2022
Horaire Matin	Horaire Après-midi	Horaire Matin	Horaire Après-midi
8H30- 11H30	13H15- 16H15	8h20- 11h20	13h20- 16h20

Cette nouvelle organisation doit être soumise à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale) du Pas-de-Calais, seule habilitée à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre ; 0 abstention).

Autorise Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à la D.S.D.E.N. du Pas-de-Calais ;

4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec les horaires suivants :

- Le matin 8H20-11H20 ;
- L'après-midi 13h20-16h20 ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant